



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 5 septembre 2013

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.7, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 7.2, 7.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Marcel FELT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.7), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, M. Bernard MOYSE, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.7)

Etaient absents : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, Mme Danièle POISSENOT, M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE, M. Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : JP. MARTIN, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.7), JY. PRALON, Y. GUYEN, A. BLESSEMAILLE

Mandataires : M. FELT, F. PRESSE (à partir du rapport 1.1.7), F. MONNEUR, JC. ROY, B. MOYSE

Zone des Portes de Vesoul - Acquisition d'un bien 112 rue de Vesoul à Besançon

Rapporteur : Marcel FELT, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant BP 2013 : 1 618 876,00 €
« Portes de Vesoul »	Montant de l'opération : 282 173,35 €

Résumé :

L'acquisition et le portage de certains biens situés dans le périmètre opérationnel de la future zone des Portes de Vesoul ont été confiés à l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Doubs. Ainsi, l'EPF a acquis en 2010 pour le compte de la CAGB une propriété bâtie située 112 rue de Vesoul à Besançon. Cette prestation de portage arrivant bientôt à échéance, il est proposé de procéder à sa rétrocession au profit du Grand Besançon.

I. Contexte

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des Portes de Vesoul, l'Etablissement Public Foncier (EPF) a en charge le portage des différents biens de la zone à acquérir au sein de son périmètre opérationnel.

En 2010, l'EPF a acquis par voie amiable et à la demande du Grand Besançon une propriété bâtie et son terrain d'aisance situés 112 rue de Vesoul à Besançon, en zone 2AUy du PLU de la commune et cadastrée :

- OR 79 - 112 rue de Vesoul d'une contenance de 787 m²,
- OR 127 - 112 rue de Vesoul d'une contenance de 2 215 m².

Le portage de cette propriété arrivant au terme du délai fixé par la convention de portage, il est proposé de solliciter la rétrocession du bien au bénéfice du Grand Besançon.

II. Modalités financières de la rétrocession

Le prix de rétrocession du bien comprend l'ensemble des frais qui s'y rapportent augmenté des frais de portage. Le décompte exact et définitif ne pourra être connu qu'au jour de la signature de l'acte authentique de rétrocession.

Il comprend notamment :

Prix d'acquisition du bien en 2010	272 786 €
Frais d'acte	3867,61 €
Facture de travaux (travaux de maçonnerie pour éviter la visite du bien)	602,90 €
Prime d'assurance du bien pour la durée du portage	/
Frais de portage non réglés au jour de l'acte (yc taxe foncière)	4916,84 €
Total	282 173,35 €

Soit un total estimé à 282 173,35 € à parfaire.

Deux panneaux publicitaires sont apposés sur la façade de la maison, le montant de la rétrocession sera donc ajusté en fonction de la déduction des revenus locatifs perçus.

Il convient par ailleurs de préciser que cette propriété bâtie fait actuellement l'objet d'une procédure de démolition sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon.

**Propriété à rétrocéder 112 rue de Vesoul à Besançon
PLAN DE SITUATION**



MM. DEMESMAY et GOVIGNAUX ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la rétrocession de l'EPF à la CAGB de la propriété située 112 rue de Vesoul à Besançon, cadastrée OR 127 et OR 79 pour un montant estimé à 282 173,35 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes et autres documents nécessaires à la rétrocession de ce bien.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 13 SEP. 2013

Pour extrait conforme,
Le Président